

# Démoussant professionnel concentré A DILUER

AVANT

APRÈS



## DESTRUCTION DES ALGUES ET LICHENS IMPLANTÉS SUR MATÉRIAUX de CONSTRUCTION et les TOITURES APPLICATION PAR PULVÉRISATION ou CANON A MOUSSE

- |   |   |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Sans soude ou potasse caustique                             | <input checked="" type="checkbox"/> Non inflammable   |
| <input checked="" type="checkbox"/> N'attaque pas les gouttières en zinc et crochets d'ardoises | <input checked="" type="checkbox"/> Application possible sous forme de mousse active, pas de pertes par ruissellement |
| <input checked="" type="checkbox"/> Curatif et préventif  | <input checked="" type="checkbox"/> Très longue rémanence, espace la fréquence des applications                       |

### CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

ETAT PHYSIQUE	: Liquide.
ASPECT	: Limpide.
COULEUR	: Vert
MASSE VOLUMIQUE	: 1005 g/l +/- 20 g/l.
REACTION CHIMIQUE	: Très légèrement alcaline, sans caractère de causticité.
PH pur	: 9 environ
PH à 5 %	: 8,4 environ.
INFLAMMABILITÉ	: NON Inflammable
TENSION SUPERFICIELLE à 1 %	: 30 dynes/cm

### PROPRIÉTÉS PRINCIPALES / ACTIONS

Miscible dans l'eau en toutes proportions.

N'attaque pas la plupart des supports métalliques et matériaux usuels, gouttières, crochets d'ardoise, huisseries de fenêtres, velux, faîtages.

Noyaux actifs à activité complémentaire polyvalente : **double action** : **PRÉVENTIVE** et **CURATIVE**, spécifique pour les toitures, façades, murs.

Pouvoir mouillant élevé, assure la pénétration en profondeur dans les surfaces poreuses, permet ainsi la destruction des spores des végétaux à éliminer et assure une rémanence accentuée par fixation de matière active, au niveau des endroits d'accrochage ou d'enracinement des algues et lichens.

Utilisation spécifique pour le traitement antifongique et l'élimination des végétaux algues et lichens incrustés sur les surfaces humides extérieures tels que :

- o **toitures** : ardoise, fibrociment, tuile, roseau, chaume, matériau composite translucide, tôle laquée, verre de serre.
- o **murs**, soubassements, clôtures, dalles, bordure en ciment, murs en pierres dures, pierres calcaires, bassins, réservoirs, bâches, stores.

Pénètre en profondeur dans les surfaces poreuses limitant le risque de développement rapide des végétaux incrustés.

Actif contre les implantations d'algues vertes sur surfaces et façades exposées au nord, **contre les algues noires, algues brunes ou rouges**, fréquentes sur les zones exposées en façade maritime.

**Application par canon à mousse** permettant une fixation sur les supports verticaux, plans inclinés évitant ainsi la nécessité de mettre en oeuvre des échafaudages ou de s'aventurer dangereusement sur les toits tout en visualisant facilement des endroits où le produit a été réellement appliqué.

Est appliqué par les entreprises du bâtiment, les couvreurs, les services de maintenance...



## MODES ET DOSES D'EMPLOI

Appliquer par temps sec, en dehors d'une période pluvieuse, du début de printemps jusqu'à l'automne.  
Ne pas appliquer par temps de pluie ou de gel ou lorsque la température ambiante de la journée est inférieure à 12°C.

En période de temps chaud et sec, afin d'optimiser l'application, mouiller généreusement la surface à rénover à grande eau la veille de l'application, éviter les applications en plein soleil, traiter en soirée.

Appliquer dilué dans l'eau tiède ou froide selon l'épaisseur des végétaux présents, la nature et la porosité des supports :

### 1. Application au canon à mousse :

Introduire dans le réservoir à produit du canon à mousse. Pulvériser sous le vent, en réglant le robinet d'admission de produit de façon à obtenir une mousse sèche adhérente aux supports.

### 2. Application en pulvérisation ou par arrosage :

En application manuelle, lorsqu'on ne dispose pas d'un applicateur type canon à mousse, réaliser une dilution suivant dosage ci-dessous et appliquer selon la nature et l'inclinaison du support à l'aide d'un arrosoir ou à l'aide d'un appareil de pulvérisation à pression préalable, si possible muni d'une lance télescopique.

Arroser ou pulvériser sous le vent, directement uniformément et profondément les supports et les végétaux.

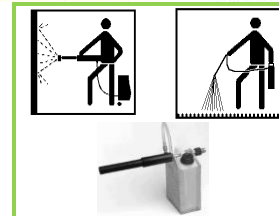
	Supports PROPRES Traitement préventif	Supports faiblement couverts	Supports moyennement couverts	Supports fortement couverts
Dilution dans l'eau	1 à 2 parties de produit pour 10 à 15 parties d'eau	1 à 2 parties de produit pour 10 à 15 parties d'eau	1 à 2 parties de produit pour 7 à 9 parties d'eau	1 à 2 parties de produit pour 5 à 6 parties d'eau
Surface traitée avec cette dilution	1 litre de dilution permet de traiter 7 à 10 m <sup>2</sup>	1 litre de dilution permet de traiter 5 m <sup>2</sup>	1 litre de dilution permet de traiter 5 m <sup>2</sup>	1 litre de dilution permet de traiter 5 m <sup>2</sup>

Dans les 2 cas : laisser sécher selon possibilités, pendant une semaine et éliminer les végétaux traités par rinçage à la pression ou raclage au balai brosse (opération de rinçage facultative, le vent et pluies futures pouvant aider physiquement à l'élimination des pollutions dévitalisées réduites à l'état de poussières).

Une application d'une pulvérisation préventive (à la plus basse dilution, concentration la plus faible en produit) peut être effectuée après le nettoyage complet de la surface. Cette application peut être parfaite par l'application d'une solution d'hydrofuge d'imprégnation.

### Nota important :

Dans le cas d'incrustation sur les toitures de pollutions végétales anciennes, très développées, formant un tapis épais de plusieurs centimètres : Effectuer avant l'application un bref raclage, à l'aide d'une raclette équipée d'un manche télescopique, afin d'écarter ces amas qui entravent de par leurs épaisseurs la pénétration du produit dans la porosité des tuiles, ardoises fibrociments.



## PRINCIPAUX ELEMENTS DE COMPOSITION

Préparation à base d'une combinaison de sels alcalins, fonctions anti-fongicides, algicides, bactéricides, agents tensioactifs non ioniques à haut pouvoir pénétrant.

## RECOMMANDATIONS

N° 14

HJ 2046

**DANGER**

**H314** Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

**H400** Très toxique pour les organismes aquatiques.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/...  
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P405 Garder sous clé.

### Utilisations réservées aux professionnels

Contient CHLORURE D'ALKYL DIMETHYL BENZYL AMMONIUM  
- moins de 5% de : agents de surface non ioniques

Usage biocide TP 10 / 02 : Composés ammonium quaternaire alkyl en C8 C18 Benzyl diméthyles chlorures 55 g/Kg  
« Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit ».  
**Nettoyage du matériel d'application par rinçage à l'eau.**  
Elimination du produit et de l'emballage : non utilisés, remettre à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets. Lors de l'utilisation du produit bien veiller à rincer ou égoutter parfaitement le bidon afin d'utiliser tout le produit et l'éventuelle eau de rinçage.  
Numéro de lot + date de péremption : voir marquage sur le bas de l'emballage  
L'effet biocide commence dans les minutes après traitement, son action peut être stoppée par un rinçage à l'eau. Afin de disposer de conditions favorables pour une efficacité optimale : Ne pas appliquer par temps de pluie ou de gel ou lorsque la température ambiante de la journée est inférieure à 12°C.  
L'intervalle de temps entre chaque application est de plusieurs mois. Occupation des locaux après traitement ne nécessitant pas de délai dans les conditions et doses d'utilisation préconisées.  
Le nettoyage du matériel est réalisé à l'eau.  
Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné  
Refermer soigneusement l'emballage après chaque utilisation.  
Empêcher tout contact avec les eaux des bassins, rivières, étangs, poissons et plantes aquatiques.  
Ne pas appliquer sur les plantes et pelouses à conserver, arbres et sols en terre battue. Ne pas mélanger avec des savons ou détergents de caractère anionique.  
Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact approprié.  
Ne pas utiliser pour les eaux des bassins renfermant des poissons, les noyaux actifs renfermés peuvent avoir un effet toxique sur les organismes aquatiques.  
Ne pas appliquer sur les plantes et pelouses à conserver, arbres et sols en terre battue.  
**Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés. UFI : 67H0-70PW-Y00D-6CPE**

**Extrait conditions de vente :** Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. **NOTA :** Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.